Image not found or type unknown

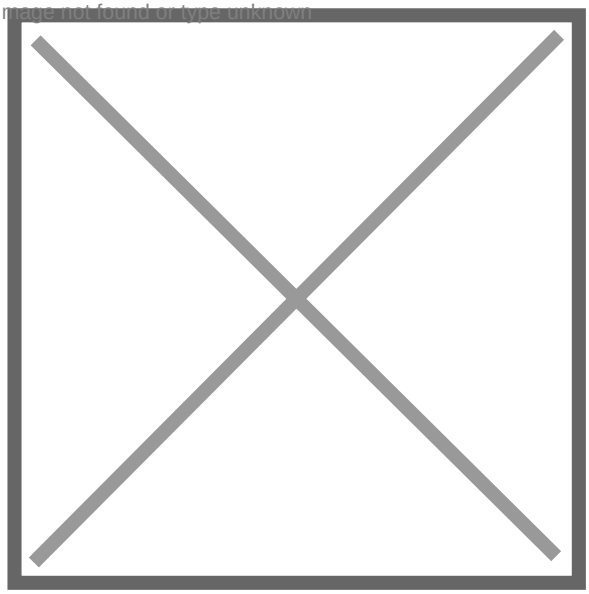

Apprenti à qui on réclame des heures à rattraper

Par **chancea13**, le **02/10/2016** à **14:32**

bonjour,
mon fils, mineur, est apprenti boulanger.Il fait six jours semaine de 6h00 à 12h00.
QUAnd il est arrivé on lui a dit qu'il y aurait des pauses.Celles-ci durent entre 5 et 15 minutes maximum, voire il n'en prend pas.
Or, d'un seul coup la patronne a fait modifier la feuille de présence de mon fils en lui faisant marquer qu'il ne faisait que 5h30 par jour! et en plus du coup elle exige qu'il rende en octobre ce qu'il manquerait en septembre, qu'il ne fait pas 35h00 alors qu'il est payé etc
nous ne sommes pas d'accord avec ça, d'abord car il n'a pas les 30 mn, ensuite elle vient se plaindre au bout de deux mois, et elle veut qu'il vienne rendre ces heures un samedi qui suit la semaine de cfa et le ferait bosser 9 jours d'affilée!
Elle ne veut rien entendre, et nous prend par surprise.
Ai-je tort quand je dis que c'était à elle de veiller à ce qu'il fasse 35h00,et qu'elle ne peut ni retirer des sommes sur le salaire ni exiger que mon fils rende des heures en rajoutant des journées?
merci de votre aide, je vois le patron demain

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés